



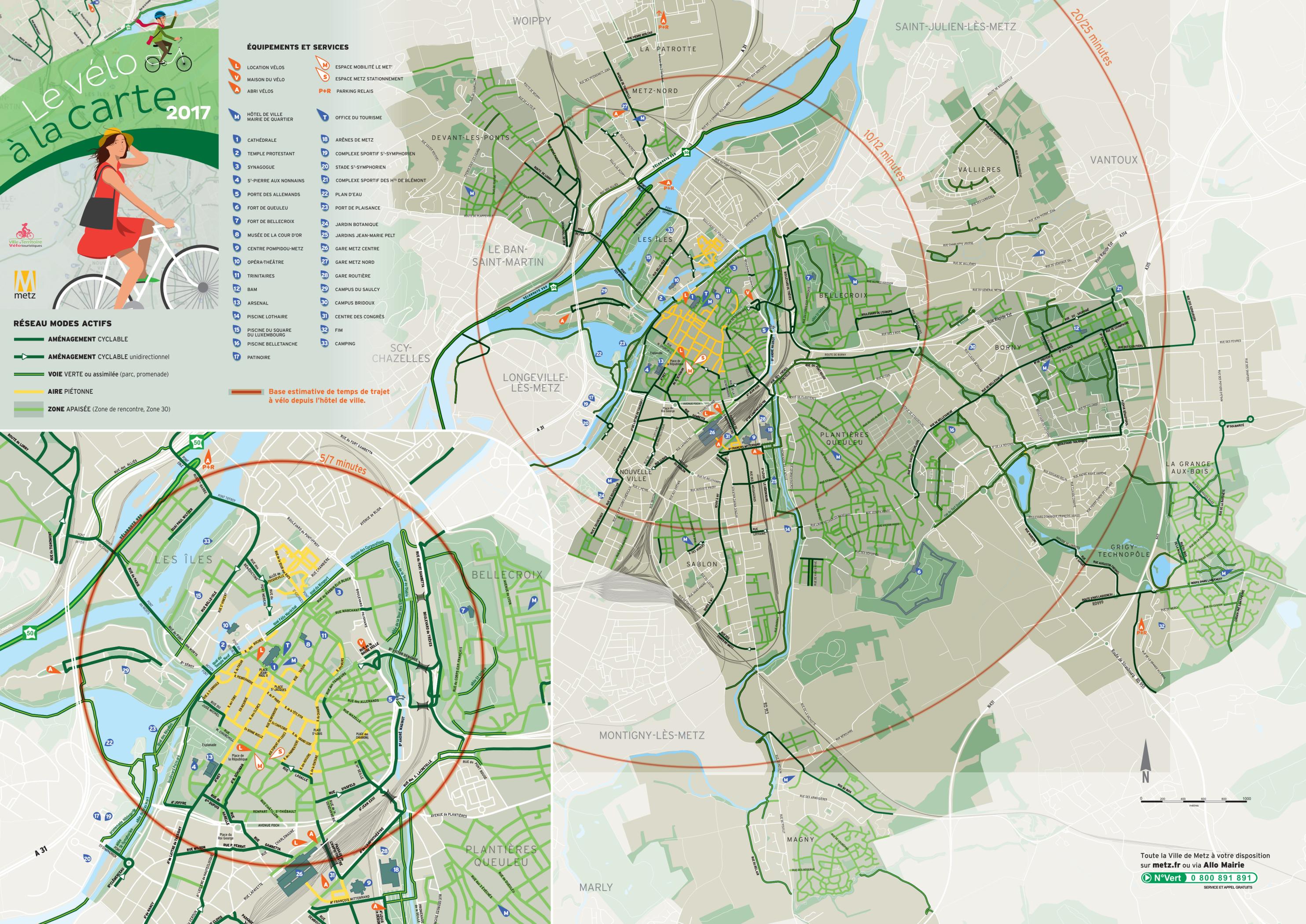
ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- LOCATION VÉLOS
- MAISON DU VÉLO
- ABRI VÉLOS
- HÔTEL DE VILLE MAIRIE DE QUARTIER
- CATHÉDRALE
- TEMPLE PROTESTANT
- SYNAGOGUE
- S'-PIERRE AUX NONNAINS
- PORTE DES ALLEMANDS
- FORT DE QUEULEU
- FORT DE BELLECROIX
- MUSÉE DE LA COUR D'OR
- CENTRE POMPIDOU-METZ
- OPÉRA-THÉÂTRE
- TRINITAIRES
- BAM
- ARSENAL
- PISCINE LOTHAIRE
- PISCINE DU SQUARE DU LUXEMBOURG
- PISCINE BELLETANCHE
- PATINOIRE
- ESPACE MOBILITÉ LE METZ
- ESPACE METZ STATIONNEMENT
- P+R PARKING RELAIS
- OFFICE DU TOURISME
- ARÈNES DE METZ
- COMPLEXE SPORTIF S'-SYMPHORIEN
- STADE S'-SYMPHORIEN
- COMPLEXE SPORTIF DES H' DE BLÉMONT
- PLAN D'EAU
- PORT DE PLAISANCE
- JARDIN BOTANIQUE
- JARDINS JEAN-MARIE PELT
- GARE METZ CENTRE
- GARE METZ NORD
- GARE ROUTIÈRE
- CAMPUS DU SAULCY
- CAMPUS BRIDOUX
- CENTRE DES CONGRÈS
- FIM
- CAMPING

RÉSEAU MODES ACTIFS

- AMÉNAGEMENT CYCLABLE
- AMÉNAGEMENT CYCLABLE unidirectionnel
- VOIE VERTÉ ou assimilée (parc, promenade)
- AIRE PIÉTONNE
- ZONE APAISÉE (Zone de rencontre, Zone 30)

Base estimative de temps de trajet à vélo depuis l'hôtel de ville.



Toute la Ville de Metz à votre disposition sur metz.fr ou via **Allo Mairie**
N°Vert 0 800 891 891
 SERVICE ET APPEL GRATUITS

UN GUIDE BIEN PRATIQUE !

Le vélo à Metz, au quotidien : aménagements, équipements, signalisations, stationnements, itinéraires, location, mais aussi apprentissage, sécurité, bonne conduite, partage de l'espace avec les autres usagers et intermodalité, tout ce que vous devez savoir au sujet de la petite reine à Metz.



POINTS DE LOCATION DE VÉLOMET'

- Espace Mobilité**
place de la République, 0 800 00 29 38
- VÉLOMET' Gare**
7 place du général de Gaulle, 03 87 74 50 43
- VÉLOMET' Cathédrale**
rue d'Estrées, 03 87 66 50 87

Horaires d'ouverture et informations sur www.lemet.fr.



ABRIS VÉLOS SÉCURISÉS

Couverts et sécurisés par contrôle d'accès
Accessibles 7j/7 et 24h/24
Droits d'accès à établir :

- M** à l'Espace Mobilité
place de la République, 0 800 00 29 38,
- S** à l'Espace Metz Stationnement,
13 rue du Coëtlosquet, 03 87 62 69 20
Horaires d'ouverture et informations sur
www.voirie.parkindigo.fr/metz

OPnGO via l'application OPnGO



MAISON DU VÉLO

Espace d'information, de formation et de promotion dédié au vélo, géré par l'association Metz à Vélo
10 rue Basse Seille, 03 55 80 92 91
Horaires d'ouverture et informations www.metzavelo.fr



INTERMODALITÉ LE VÉLO, MAIS PAS QUE...

VÉLO + BUS

- Vélos pliants autorisés à bord des METTIS et bus du réseau LE MET'
- Des arceaux vélos à proximité des principales stations METTIS
- Des abris vélos sécurisés dans les parkings relais : P+R Woippy, P+R Rochambeau, P+R Foire Expo

VÉLO + TRAIN

- Voyager avec son vélo sans le plier ou le démonter, c'est gratuit et sans réservation dans l'ensemble des TER Lorraine ou en réservant son emplacement à bord des TGV
- Des abris vélos sécurisés en gares Metz Centre et Metz Nord

VÉLO + VOITURE

- Des stationnements et un service de prêt de vélo dans la plupart des parkings en ouvrage
- Des abris vélos sécurisés dans les P+R
- Des bike boxes au parking Coislin
- Connaissez-vous CITIZ LORRAINE ? Des véhicules en libre-service, 24h/24 et 7j/7. Renseignements et inscriptions Espace Mobilité : 03 72 39 54 74, lorraine@citiz.fr

Des tarifs combinés pour l'ensemble de ces services !

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Aire piétonne : la circulation des cyclistes est autorisée à l'allure du pas, les piétons sont prioritaires.

Zone de rencontre : la vitesse est limitée à 20 km/h, les piétons et les cyclistes peuvent prendre toute leur place sur la chaussée et les piétons sont prioritaires. Les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens de circulation.

Zone 30 : la vitesse est limitée à 30 km/h, les cyclistes circulent sur la chaussée, dans les deux sens de circulation.

Voie verte : voie exclusivement réservée aux piétons et aux véhicules non motorisés.

Piste ou bande cyclable : conseillée et réservée aux cycles.

Double-sens cyclable : rue à sens unique pour les véhicules motorisés, où les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens. Généralisé en Zone 30 et Zone de rencontre sauf disposition contraire prise par le pouvoir de Police.

Sens interdit à l'exception des cyclistes.

Voie à sens unique pour les véhicules motorisés où les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens.

Cédez-le-passage cycliste au feu : autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour se diriger dans la ou les direction(s) indiquée(s) après avoir cédé le passage aux autres usagers.



6 Avant-les-Ponts

4 Saint-Julien-lès-Metz

3 Hôpital Robert Schuman

5 Longeville-lès-Metz

1 Montigny-lès-Metz

2 Magny

JALONNEMENT CYCLABLE

- 1** Liaison n°1 : centre-ville / Montigny-lès-Metz (3,8 km)
 - 2** Liaison n°2 : Centre Pompidou-Metz / Magny (5 km)
 - 3** Liaison n°3 : centre-ville / hôpital Robert Schuman (6,3 km)
 - 4** Liaison n°4 : centre-ville / Saint-Julien-lès-Metz (2,4 km)
 - 5** Liaison n°5 : centre-ville / Longeville-lès-Metz (2 km)
 - 6** Liaison n°6 : centre-ville / Avant-les-Ponts (2,5 km)
- R1** Itinéraire R1 : boucle centre-ville (5 km)
 - R2** Itinéraire R2 : boucle quartiers nord (4,3 km)
 - R3** Itinéraire R3 : boucle quartiers sud (8,1 km)
 - Vélo Mettis** Itinéraire VéloMettis : le long des voies Mettis (15 km)
 - 50** Itinéraire Véloroute Charles le Téméraire (V50) : le long de la Moselle (4,8 km à Metz)

Realisation: Direction de la communication et pôles mobilité et espace public de la Ville de Metz
Fond cartographique: SIC de Metz Métropole / Habillage cartographique: Avance Metz
Photographies: Service communication - Ville de Metz / Maison du Vélo / VÉLOMET'
Illustrations: Service communication Ville de Metz / septembre 2017